

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 09/10/2024 - A2024/037995 - 2005 B 00132 - 383 393 196 - OHAYON



OHAYON

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 50 000 Euros

Siège social : 5 rue Saint Maximin
69003 LYON

383 393 196 RCS Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE OHAYON EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

OHAYON

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 50 000 Euros

Siège social : 5 rue Saint Maximin
69003 LYON

383 393 196 RCS Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE OHAYON
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 3 octobre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître, sur une durée de 12 mois, un chiffre d'affaires de 1 964 566 euros en hausse de 125 583 euros soit 7 % par rapport à celui de l'exercice clos au 31 décembre 2022 de 12 mois également ainsi qu'un bénéfice de 72 042 euros en augmentation de 17 644 euros, le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2022 étant un bénéfice de 54 398 euros ;

- Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 451 571 euros et le total des dettes ressort à 1 041 359 euros, pour un actif circulant de 1 093 052 euros comprenant la trésorerie bénéficiaire de 562 599 euros ;
- Il a été établi une situation intermédiaire au 30 juin 2024 qui laisse apparaître une belle progression de l'activité et des résultats ;
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 présentent des capitaux propres s'élevant à 451 571 euros au regard d'un capital social de 50 000 euros.

Sur la base de nos travaux, nous estimons que la situation de la société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observations de notre part, en regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons été informés et n'avons relevé aucun avantage particulier.

Fait à Lyon, le 9 octobre 2024

Le Commissaire à la transformation

GMG Audit

Julien PICARD
Associé